



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

AUSTRAL SOLAR BRETAGNE – Constitution de société

Référence : L029361

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 24 janvier 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 08/01/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée à associée unique ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AUSTRAL SOLAR BRETAGNE. Objet social : L'achat, la vente, la location de tous équipements de production à source d'énergies renouvelables. Siège social : 2 Rue des chalutiers 29900 Concarneau. Capital : 1000 €. Durée : 99 ans. Président : AUSTRAL SOLAR FRANCE, SAS au capital de 100000 €, ayant son siège social 47 boulevard de courcelles 75008 Paris, 948 607 551 RCS de Paris. Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. Clause d'agrément : Dans tous les autres cas, et donc en dehors des opérations de reclassement, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de Quimper

[Consulter cette annonce en ligne](#)